# THEOUT

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL,

#### ANGLETERRE.

Londres, le 28 janvier. — La majorité des réforistes sur les tories est aujourd'hui de 156. On mpte 406 réformistes et 250 tories. Toutes les etions sont maintenant connues, à l'exception deux, savoir : l'une en Ecosse comté de Ross, l'autre dans les îles Orcades.

On ne connaît pas encore les deux élections manquent pour compléter le total, mais on est vance certain qu'elles seront dans le sens de la forme.

Le comte Medem, chargé d'affaires de Russie, mbille ses effets. On pense qu'il partira pour Paris semaine prochaine. Le comte Pozzo di Borgo sera la semaine prochaine.

Da 30 janvier. - Le Courier contient une liste énérale des élections, qui sont maintenant en-èrement terminées. Gette liste comprend les noms s membres élus, leur classification parmi les rys ou réformistes et les lieux où ils ent été élus. a majorité des réformistes est maintenant de 157. ombre général : 407 réformistes et 250 torys. vec une pareille opposition , ajoute le *Courier* , il l'impossible au ministère de continuer à marr quelques semaines après le 19 février, jour de verture de la session du parlement.

es comtés d'Angleterre et des Galles ont élu membres; les cités, universités et bourgs igleterre et des Galles, 341; l'Ecosse, 53, et lande, 105.

e Standard ne publie pas de liste.

M. Abercromby, ancien ministre, se met la chambre des communes.

Le Globe s'exprime comme suit à ce sujet :

Cest avec plaisir que M. Abercromby a conenti à être nommé président de la chambres des ommunes. »

Voici quelles seront à ce qu'il paraît les prin-pales dispositions du bill que le ministère propola relativement à la réforme de l'église.

Chaque paroisse du royaume aura un desservant demeurant. Les paroisses seront délimitées d'une anière plus en harmouie avec leur état réel Le ombre nécessaire des nouveaux ministres est évade to à 16 mille.

Les revenus des diverses évêchés seront en quelde sorte rendus égaux, les fonds des instituts colgaux seront employés jusqu'à un certain point payer aux nouveaux ministres, en cas d'insuffiince de ces fonds, pour assurer une juste influence u clergé, il sera fait un appel au peuple.

## FRANCE.

Paris, le 31 janvier. — M. Dupin, président de chambre des députés, a reçu hier à dîner L. A. les duc d'Orléans et de Nemours. La table était e près de 40 couverts. Le plus grand nombre de onvives se composait des membres de la chambre es députés, pris dans les différentes nuauces d'oions; quelques membres de la chambre des airs, des officiers généraux et M. le préfet de la avaient aussi été invités. La réunion a été suite très-nombreuse dans les salons de la présideuce. L. A. R. y sont restées jusqu'à 9 heures 1/2.

(J. du Commerce.)

La commission chargée de l'examen du proaura terminé son travail cette semaine. Elle a ria rendez-vous pour lundi avec M. le ministre des inauces, afin de discuter avec lui les principales nodifications qu'elle propose au projet du gouvernement.

(J. du Commerce.)

- On s'occupe sérieusement, au ministère du commerce de la nouvelle loi de douanes, que M. Duchâtel a pris l'eugagement de présenter dans le mois de janvier; on assure que cette loi se bornera à régler les droits sur quelques articles principaux. On parle des dispositions suivantes :

1° Sur les fers : réduction immédiate de 5 fr., et dans 2 ans de 5 fr. encore, en tout 10 fr.; 2° sur les houilles : réduction immédiate d'un tiers du droit, comme la chambre des députés l'avait pro-posé l'aunée dernière, réduction d'un autre tiers dans 2 ans: affranchissement total dans 4 ans; 3° sur la laine: réduction de 3 p. c. sur le droit, tous les 2 ans, à l'imitation de ce que les états-unis ont fait sur l'ensemble de leur tarif ; 4º sur le coton brut: suppression du droit, comme en Prusse, en Saxe et en Suisse; 5° sur le coton filé, des bas numéros: levée de la prohibition et droits d'entrée, comme l'a proposé M. Nicolas Kœchlin; 6º snr le plomb: suppression des droits; 7º sur le potasse : suppression des droits.

Dans la suite de son discours à la chambre des procuradorès, le général Llauder, ministre de la guerre, s'est défendu du reproche de ne pas avoir envoyé des renforts à Mina, en disant que tous ceux qui avaient été promis avant lui, et qu'il a demandés depuis ont été fournis. Quant à l'émeute du 18, il a exposé les mesures de conciliation et de rigueur qu'il a prises aussitôt qu'il a été averti, il était alors 9 heures du matin.

M. Trueba n'a pas trouvé les explications suffisantes. Le ministre, dit-il, prétend que le capitaine général n'avait été tué par les soldats, dans ce cas quels sont les assassins?

M. le ministre, à voix basse : Des carlistes quels

M. Trueba : Cette réponse ne me satisfait point ; les carlistes ne doivent pas marcher armés dans Ma-

drid, le ministre donne par conséquent à entendre que le capitaine général a été tué par des miliciens ou par des bourgeois.

M. le ministre de la guerre : Il ne convient pas

de donner un scandale à l'armée. La séance a été suspendue à 4 heures 1/2, et remise au lendemain.

Aujourd'hui, les documens en deux volumes, relatifs au traité des 25 millions avec les Elat. Unis d'Amérique, ont été distribués à MM. les députés. L'examen ne paraît devoir en être fait que par les prochains bureaux qui seront tirés au sort 1 er février. (Constitutionnel.)

Le Journal de Paris dit que le gouvernement tient à bien éclaireir l'affaire des Etats-Unis dans tous ses détails.

- Ce matin , M. Bichat , gérant de la Tribune , était cité devant le jury à raison de son numéro du 3 novembre dernier. Ecroué en ce moment à Ste. Pélagie, pour des condamnations précédentes, il a écrit au président pour demander remise, se fondant sur son état de maladie. M. Silvestre fils, n'en tenant compte, a ordonné à l'huissier d'audience d'appeler une seconde fois M. Bichat, qui ne pouvait répondre, étant rue de la Clef. Après la lecture de l'article et les conclusions du ministère public, la cour a prononcé la peine de cinq ans de prison et 10 mille francs d'amende.

- On lit dans la Chronique de Paris: « On exagère l'état de faiblesse et de décrépitule de M. de Talleyrand; on l'a vu soutenu par deux valets pour monter l'escalier du château, ceux là ne connaissent sans doute pas les vieilles incom modités de M. de Talleyrand. Qui ne l'a vu dans son salon marchant et se tenant de fauteuil en fauteuil, tant est grande la faiblesse d'une de ses jambes? Cela date de loin , et particulièrement de l'ac-

cident causé par M. de Maubreuil. Mais M. de Talleyrand a la tête encore admirable de fraîcheur, d'idées neuves et spirituelles.

— On croit que M. le comte Medem, aujourd'hui

chargé d'affaires de Russie à Londres, est appelé à remplir provisoirement les mêmes fonctions à Paris.

(Journal des Débats.)

— La nouvelle voiture à vapeur, arrivée de Bru-

xelles, a parcouru hier plusieurs quartiers de la ca-pitale. L'un des tubes bouilleurs ayant crevé, il m'en est résulté aucun accident, et il a pu être remplacé sur-le champ. Une nouvelle expérience est annoncée pour samedi.

- Le duc d'Orléans vient d'adresser à M. Auber, compositeur, une coupe en vermeil ornée de pierreries, comme témoignage de l'admiration qu'inspire son talent, et comme marque de reconnaissance du temps que M. Auber a pris sur ses utiles travaux pour le consacrer à un voyage entrepris avec le prince.

- Lord Brougham est arrivé à Paris, se rendant

en Angleterre.

- La Gazette des Tribunaux annonce qu'un grand nombre de faux passeports de la mairie d'Angers sont en circulation. Des filous sont partis pour l'étranger munis de semblables papiers. Avis à qui de droit.

La Chronique de Paris raconte l'aventure suivante : » Madame de T. avait pris pour une soirée une voiture de remise et un laquais pour monter derrière : quand elle a fait demander son équipage, elle ne s'est pas aperçue que ce n'était pas précisement le même laquais qui lui ouvrait la portière, elle a encore moins remarqué que sur la banquette de devant un inconnu s'était pelotonné et fait petit quand elle s'est assise Bref ce n'est qu'après avoir par ouru une rue ou deux qu'elle a eu la douloureuse surprise de ne pas se trouver seule dans sa voiture. Elle a demandé tout à coup si cétait une méprise et presque en même temps s'est réniée avec

l'accent de la peur.

Mais l'inconnu élévant la voix, et joignant un geste tout puissant à sa réponse, l'a invitée à se taire, à se rassurer, à l'écouter. « Calmez vous, madame, a-t-il dit avec une ironie désolante, ce n'est pas une méprise; mais un petit complot, vos gens, qui avaient bu en vous attendant, s'y sont prêtés à merveille sans le moindre soupcon, et votre voi-ture a été renvoyée à un autre bal où vous étes allée dans l'équipage d'une de vos amies; c'est moi qui aurai l'honneur de vous conduire chez vous, mais ayez la bonté de remettre vos diamants et tout ce qu'il y a de superflu dans la parure d'une jolie veuve... Ne criez pas, madame, sinon je serais force de faire changer la direction de la voiture qui nous conduirait dans quelque quartier isolé, hors barrière

même... Madame de T... a compris qu'elle avait affaire à un adroit fripon: elle s'est laissé dépouiller sans mot dire de tout ce qu'il y a de superflu dans la parure d'une folie veuve, et après quelques détours elle a été descendue à sa porte, où l'on a sonué pour elle. Le portier, selon l'usage, à une heure du matin, n'a pas ouvert immédiatement et la voiture a eu tout le temps de s'éloigner avant qu'il fût possible de crier au voleur. Madame de T.. a écrit le lendemain son aventure à M. de Rambuteur M. Gisquet; je ne puis vous dire si on est sur les traces de ces coquins, qui ont inventé le vol en carrosse. Tout ce que j'ai su, c'est qu'une déposition existe à la police dénonçant la soustraction d'une voiture de remise appartenant à un loueur de la rue de l'Université. Serait-ce celle qui a servi à cette audacieuse spoliation? Avis aux personnes qui auraient oublié le signalement de leurs aquais d'emprunt. »

Le fameux Picard a été repris et incarcéré de nouveau; voici les particularités que donne le Jaurnal de l'Aisne sur cet homme, dont la force, l'adresse et la constance sont vraiment extraordinaires :

« Picard a été pris de nouveau et est arrivé à Loon mardi, escorté par la gendarmerie. Il a été repris à Erancourt, près Saint-Gobain, par les gardes forestiers de cette commune, et n'a opposé aucune résistance au premier de ces gardes qui s'est présenté. C'est le 26 à midi qu'a eu lieu cette arrestation. Picard a été de suite amené dans la prison de la Fère, bien garotté. La foule, qui se pressait autour de lui, a fait une collecte, dont le montant lui a été remis.

» Pendant toute la jourace du mardi, un grand nombre de curieux s'empressait d'accourir sur le chemin par lequel Picard devait arriver à Laon. On remarquait entr'autres, tont un pensionnat de jeu-nes demoiselles : et dans cette soule une vive sympathie éclatait pour le pauvre prisonnier, car on savait que cette fois il s'était évadé pour aller voir une femme, qu'il aime, et à laquelle, avait-il dit la veille de son évasion, il voulait porter une bague en cheveux qu'il avait montrée à son gardien. » A son arrivée dans la cour du palais de justice,

la voiture qui renfermait Picard, fot entourée d'une foule de curieux qui adressaient mille questions au prisonnier. Celui-ci, appuyé sur le devant de la voiture, répondant à toutes ces questions, le sourire sur les lèvres et avec un aplomb plein d'esprit. Une de ses réponses a pu donner au public une idée de son caractère et une leçon pleine de force. Comme quelqu'un se récriait sur la presqu'impossibilité de l'imiter dans son adresse à s'évader, il répondit avec calme, que rien n'est impossible à le

L'expression de douceur, répandue sur le visage de Picard, intéressait vivement les spectateurs. Lorsqu'il descendit de voiture pour être conduit devant M. le juge d'instruction afin d'y être interrogé, une vive émotion se manifesta; car le malheureux sut obligé, pour descendre, de se glisser sur le dos, empêché qu'il était par les fers qui lui retenaient les pieds; ses mains étaient aussi garottées. On voyait avec peine cette rigueur, reste de ce temps de barbarie où la torture était en horreur. La torture est abolie , et cependant , c'en était bien une pour le prisonnier, que cette gêne qui lui était imposée pendant toute la route. On assure que Picard est tombé en montant l'escalier de la chambre du juge d'instruction.

## BELGIQUE.

## CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 30 janvier. — L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

On ca est resté à l'art. 2 du chapitre XII.

Monument de la place des Martyrs, fr. 30,000. Ce chiffre est adopté après une courte discussion.

Art. 3. Primes et encouragemens aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits de brevet et frais occasionnés par la délivrance des brevets. fr. 40,000. — Adopté. brevets, fr. 10,000. —Adopté.
Art. 4, Service de santé, fr. 45,000. — Adopté.
Art. 5. Hygiène publique, fr. 500,000.
La section centrale en propose le retranchement. Il est

Chap. XIII. - Archives du royaume.

Art. 1er. Frais d'administration, personnel, 19,400 fr. — Adopté.

Art. 2. Frais d'administration, matériel, 2,600 francs. —

Adopté.

M. le ministre de l'intérieur. Depuis plusieurs années on recherchait un local pour les archives.

D'après divers renseignemens je me suis décidé à tfaire une demande de crédit de 30,000 francs pour mettre la

porte de Halle en état.
L'article additionnel proposé par M. le ministre est adopté.
Art. 4. Archives de l'état dans les provinces. (Traitemens des conservateurs et autres dépenses), 6,800 francs.

Art. 5. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherche et de recouvrement des archives manquantes,

4,000 fr. — Adopté.

Art. 6. Frais d'inspection des inventaires des archives appartenant à l'état, 1,000 fr. — Adopté.

Chap. XIV. Fêtes nationales.

Article unique. Frais de célébration des fêtes nationales,

50,000 fr.
Après quelque discussion, le chiffre de 50,000 fr. est mis aux voix et adopté.

Chap. XV. Récompenses honorifiques et pécuniaires.

Art. 1er. Médailles et récompenses pour actes de dévouement et d'humanité, 10.000 fr. — Adopté.

Art. 2. Croix de fer, 32,400 fr. — Adopté.

#### Chap .- XVI. Statistique genérale.

Article unique. Frais de publication et de la direction de la statistique générale, 2,540 fr. — Adopté.

La chambre remet à demain la discussion de l'article relatif à la sûreté publique, transféré de la justice au budget

de l'intérieur.

On passe à la discussion des articles qui avaient été renvoyés à l'examen de la section centrale.

Article proposé par M. Legrelle: « Secours aux nécessiteux belges, victimes de l'agression hollandaise et des ravages de la

guerre, 300,000 fr.

L'article est adopté.

Article proposé par M. Simons: 4 Travaux à la Meuse conformément aux lois sur la matière, 40,000 fr.

M. de Brouckere: C'est une rente que nous votons.

La chambre n'est plus en nombre. La séance est leyée.

Séance du 31 janvier. — Rapport sur la construction du canal de Zelzacte
M. Dellafaille présente le rapport de la section centrale sur la construction du canal de Zelzacte. Il conclu à l'adoption du chiffre de 550,000 fr. porté dans le budjet pour le commencement des travaux, pour la partie eutre Damme et Blankenberghe.

MM. de Robaula, Dimortier et d'Hossehmidt demandent l'ajournement indéfini et soutiennent que la construction de de ce canal doit faire l'objet d'une loi spéciale.

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande que le rapport de M. H. Dellafaille soit au préalable imprimé et distribué. Ce n'est qu'après cela que la chambre pourra savoir si elle est assez éclairée pour discuter immédiatement ; et dans le cas de la négative elle sera toujours à temps d'ajourner la discussion.

discussion.

Après une discussion animée, la motion d'ordre du ministre des affaires étrangères est adoptée.

Suite de la discussion des articles du budget de l'intérieur.

On en est resté à l'article déposé, par M. Simons, qui demande 40,000 francs pour réparations aux rives de la

Le chiffre de 40,000 francs est adopté
Le ministre a demandé une augmentation de 4,410 francs
sur l'article relatif aux mines, afin de pouvoir créer 3 places

de conducteur.
Cette augmentation est adoptée.
Chap. X du budget de la justice, transféré au chap. XVII du
Chap. X du budget de la justice, transféré au chap. 80,000

Chap. X du budget de la justice, transtere au con-udget de l'intérieur.

Frais de police et mesures de sûreté publique , 80,000

francs. • Le chiffre de 80.000 fr. cat mis aux voix et adopté.

Chapitre XVIII Dépenses imprévues 60,000 francs. La section centrale propose 50,000 francs. Ce dernier chiffre est

tion centrale propose 50,000 francs. Ce dernier chilite est adopté.

M. Dunortier. Je vous ai dit hier que le président du sénat désit ait que le budget de l'intérieur l'ut voté aujourd'hui. Je demande donc que l'on décide l'urgence.

M. Devaus: Nous ne pouvons pas voter le budget aujourd'hui, puisqu'il est incomplet. Vous avez décidé que lundi prochain vous discuteriez la question de savoir si le canal de Zelzaete ferait ou non partie du budget de l'intérieur. Vous ne pouvez vous dispenser d'altendre jusqu'à lundi.

M. le ministre de l'intérieur: Si la chambre veut voter le budget aujourd'hui, je ne vois aucun motif de m'y opposer. L'article relatif au canal de Zelzaete sera examiné lundi.

La chambre consultée, décide l'urgence et passe au second vote.

Les divers amendemens sont successivement mis aux voix

et définitivement adoptés, sinsi que le dispositif qui fixe le budget à 11,090,144 fr. 10 c.

On procède à l'appel nominal.

Le budget est adopté par 51 voix contre 2; un membre s'est

Les opposans sont MM. de Robaulx et Gendebies.

M. Devaux: Je me suis abstenu d'abord parce que je n'ai pas assisté à toute la discussion; ensuite je ne comprends pas que l'on puisse voter l'ensemble d'un budget, alors qu'il y a un article sur lequel on n'a pris aucune détermination.

Lundi séence publique à midi.

#### LIEGE: LE 2 FEVRIER.

Le bruit de la nomination de M. Pozzo di Borgo à l'ambassade de Londres préoccupe la presse an-glaise. Le Times, journal quasi ministériel, en parle comme d'une chose encore problèmatique; mais dans tous les cas, dit il, quels que soient l'habileté et le charme de la conversation de ce vétéran de la diplomatie, il aura de la peine à persuader au duc Wellington d'abandonner Constantinople à la Russie, ou de se prêter aux tentatives de l'auto-crate (en supposant qu'il soit disposé à en faire) dans le but de troubler la paix de l'Europe. — Les réflexions du Courier ont un caractère très-hostiles M. Pozzo di Borgo. Il termine en disant que l'habileté de l'ex-corse ne pourra jamais parvenir à sauver les tories contre le mépris de ceux qui, lorsqu'ils sont en charge, s'empressent de procla

mer leur amour pour des réformes qu'ils combal. taient si fortement comme simples particuliers.

Le même journal émet l'opinion que le ministère tombera devant le parlement tel que les élections viennent de le constituer. Le premier engagement entre les tories et les réformistes aura lieu lors de la nomination du président de la chambre des communes. Les derniers porteront M. Abercromby en remplacement de sir Gh. Manners Sutton.

Les dernières nouvelles d'Espagne portent que les discussions relatives aux événemens de Madrid, continuent dans le sein des cortès, avec une grande vivacité. Plusieurs correspondans mandent qu'on regarde le renvoi du ministre de la guerre comme inévitable. — On n'a aucune nouvelle importante du théâtre de l'insurrection.

Nous donnons, sous la rubrique de Paris, deux articles importans sur les changemens à apporter au tarif des douanes françaises.

Notre chambre a voté dans sa dernière séancele budget du département de l'intérieur. La discussion n'a présenté aucun incident remarquable.

Un individu, du nom de Jean Theisen, a & condamné dans la récente session des assises du Luxembourg, aux travaux forcés à perpétuité d au carcan, comme coupable de vol avec circonstances aggravantes commis en récidive.

Déjà ce misérable a passé cinq années à Saint-Bernard et cinq autres années à Vilvorde, par suite de deux précédentes condamnations ; ce qui ne prouve pas beaucoup pour l'amélioration morale des détenus, ni pour l'efficacité du régime péritentiaire auquel ils ont été soumis jusqu'a ce jour. Dans l'audience de la cour d'assises du 23 janvier à laquelle son arrêt a été prononcé, il a, au mo ment de cette prononciation, injurié la cour d le jury; et de ses deux mains, attachées par de menotes, il a frappé l'un des témoins à charge la tête. Il a fallu les efforts de quatre gendarm pour le contenir et le ramener en prison. Reuln dans la geole, il continua de se livrer à son em portement, et ne dissimula pas sa détermination de s'évader. Comme la prison est mauvaise, on dû pour prévenir l'exécution des projets d'a homme aussi dangereux, le faire mettre cachot.

## On lit dans le Handelsblad :

On lit dans le Handelsblad:

Le journal l'Algemein organ fur Handel und gewerbs, puraissant à Cologne, réfute de la manière suivante l'aité du journal de Liége, par lequel, comme on sait, un fabrical de cette ville assure qu'il y avait peu d'espoir de voir contruire l'embranchement du chemin de fer au delà des frontières prussiennes pour le faire correspondre avec le chemie fer belge, parce que pour cette construction il fallait 37 milions de francs, et que les souscriptions ne s'élevaient qu'i,800,000 francs et ne s'augmenteraient plus:

Les frais d'un chemin de fer, d'ici à la frontière belgiont évalués à 1 1/2 millions de thalers; les calculateurs plus minutieux ne les ont pas portés à plus de 2 millieurs plus minutieux ne les ont pas portés à plus de 2 millieurs qui cependant ne fait pas 37 millions de francis on 2,160,000 francs. De cette somme, environ 6000 thalers ou 2,160,000 francs ont déjà été fournis par souscition, et cela dans la ville de Cologne seule, sans y copprendre la ville d'Aix-la-Chapelle et le voisinage, sans riche pays de Berg, sans Francfort, le Haut-Rhin et les tricts du Mein, qui cependant y ont tous un intért nu II est d'ailleurs évident qu'on ne peut douter que 2,000,000 de francs évident qu'on ne peut douter que 2,000,000 de francs évident qu'on ne peut douter que 2,000,000 de francs évident qu'on ne peut douter que 2,000,000 de francs évident qu'on ne peut douter que 2,000,000 de francs étre attribuée à l'inffisance des moyens per niaires.

Toutefois l'entreprise doit s'effectuer, et quand seulents

Toutefois l'entreprise doit s'effectuer , et quand seulen les Belges seront parvenus au point que leur chemin commend à se rapprocher de la frontière prussienne, on ne tale plus longtemps de notre côté pour aller à leur rencontre, promptement que le permettront les obstacles encort surmonter, à quoi cependant la réunion d'actions paper le permettront de la presentation de

## On lit dans le Journal d'Arlon :

« Les bruits du désarmement de l'armée pr sienne sont confirmés par divers journaux. No pouvons garantir l'exactitude des faits suivans Luxembourg, chaque compagnie d'infanterie diminuée de 70 hommes; des 200 lanciers il reste plus que 14, de sorte que la garnison, était forte de six à sept mille hommes, est au d'hui réduite à 4,000. Aussi les prussiens eux plus mes ne pensent-ils plus à la possibilité d'un entre hissement de la province de la provin hissement de la province de Luxembourg. ".

Voici ce qu'on lit dans la Gazette d'Augsbourg, sous la rabrique de Vienne, 24 janvier:

« On assure depuis quelques jours qu'on a ré-solu de réduire considérablement l'armée de S. M. impériale et royale. L'armée mobile en Italie serait mise sur le pied de paix et dans tous les régimens 40 hommes par compagnie seraient ren-voyés en congé; et l'on vendrait tous les chevaux de la cavalerie, artillerie, et convois dont on pourra rigoureusement se passer. Quoique ces nou-velles ne soient point officielles, on y croit parce ue des faits particuliers qui s'y rapportent les conrment. C'est ce qui a occasionné une hausse consilérable dans le cours de nos effets.

— Le sénat a adopté, dans sa séance d'hier, article unique de la loi monétaire. Il est ainsi

Article unique. — Par dérogation à l'article 14" de la loi monétaire du 5 juin 1831, il est accordé une tolérance de poids d'un dixième en dedans pour la monnaie de cuivre à provenir de la trans-formation en pièces de 1 et 2 centimes, des cents et demi cents des Pays-Bas, retirés de la circula-tion, en exécution de l'article 22 de la susdite loi monétaire.

Il s'est ensuite occupé de la discussion du budget des affaires étrangères. La discussion générale a été close et la séance renvoyée à lundi.

— Par arrêté royal, pris sur la proposition du ministre des finances, le 29 de ce mois, le sieur Crutz, ancien membre de la commission, a été nommé chevalier de l'ordre Léopold, en récompense de ses longs et loyaux services. (Mon.)

— Par arrêté du 30 janvier, le sieur Teichmann,

inspecteur-général des ponts et chaussées, aucien gouverneur ad interim de la province d'Anvers, est commé chevalier de l'ordre de Léopold.

- Par arrêté du 29 de ce mois , les fonctionnai, res de l'administration des contributions directes louanes et accises, et ceux de l'administration du cadastre ci-après dénommés, ont reçu les destinations

Est nommé à la direction de Liége, M. J. P. Nys-ten, actuellement contrôleur du cadastre dans la

Au contrôle de Herenthals , M. H. J. E. Simon ,

id. dans la province de Liége.

Aux contrôles : de Liége, MM. N. J. Closon, actuellement contrôleur des contributions à Liége. De Chênée, A. Perwez, id. id. à Chênée. De Seraing, L. J. Lambotte, id. principal du cadas-tre dans la province de Liége. De Herve, C. P. De Brabant, idem des contributions à Herve. De Herstal, C. M. A. Delayeux, id. id. à Herstal. De Waremme, L. C. A. Lepère, id. a Waremme. De Huy, J. R. F. Drion-Gillard, idem id. à Huy. De Hody, J. G. Gilson, idem idem à Villers-le-Temple. De Huccorgne, J. F. Darbfontaine, idem du cadastre dans la province de Liége. De Hannut, P. J. Lecocq, idem des contributions à Hannut. De Verviers, L. G. J. Iweins, idem, idem, à Verviers, De Dison, M. F. J. de Raul, idem, des verviers, De Dison, M. F. J. de Raul, idem, des à Verviers. De Dison, M. F. J. de Reul, idem du cadastre dans la province de Liége. De Stavelot,
L. J. Montigny, idem des contributions à Stavelot.
D'Aubel, C. A. J. Fourdrigney, idem idem à Aubel
Inspecteur pour le service de conservation du
cadastre à l'administration centrale de Liége, Mr. T. R. Bayet, actuellement ingénieur-vérificateur à Liege.

- Le Courrier belge en rapportant l'article des

journaux de Liége qui annonce la formation d'une société ayant pour but de continuer le service des caisses d'épargnes, ajoute les lignes qui suivent :

a Voici qui est destiné à prouver de nouveau que cette ville est à la tête du progrès en Belgique. »

On lit dans le Nouvelliste de Hasselt :

a Dans la soirée de dimanche dernier, vers les ept heures, le nommé Jean Heeren, cultivateur, demeurant à Trekschueren sous Hasselt, a été attaqué sur la chaussée de Hasselt à Liége, entre Hasselt et la barrière dite de Liége, par trois hommes déguisés, qui lui ont demandé la bourse; ils lui ont pris 40 cents, un parapluie de soie et un petit pain blanc.

" Jusqu'à présent, on n'a pas encore pu décou-vir les coupables, quoique la justice informe sévè-

La catastrophe affligeante qui a eu lieu à la

houillère de Balda-Lalor a été déterminée par l'imprudence d'un ouvrier nommé Pannée qui, mal-gré les représentations qu'on lui faisait, s'est opiniâtre à sauter d'une tranchée dans le panier arrivé à la profondeur de 140 pieds. Le choc produit par le saut de cet ouvrier a causé la rupture de la corde à laquelle était suspendu le panier. Une souscription est ouverte au profit de la famille des victimes.

—Un journal annonce ce qui suit.

que dans la cession des établissemens de Seraing,

que dans la cession des établissemens de Seraing,

il J. Gockerill, il -Un journal annonce ce qui suit : « On sait faite par le gouvernement à M. J. Cockerill, avait été nommé des arbitres pour le gouvernement, c'autres arbitres pour M. Cockerill, et des sur-ar-bitres qui devaient décider, si les arbitres ne tombaient point d'accord entr'eux. Depuis les arbitres ont commencé leurs opérations et ils se sont occupés d'abord de la houillère. Les arbitres du gouvernement l'ont estimée douze cent mille francs et ceux de M. Gockerill cinq cent mille francs. Les sur-arbitres viennent de se prononcer à leur tour et ils se sont déclarés pour la valeur de douze cent mille francs.

— On mande de La Haye, 30 janvier:

a Ainsi que l'avait annoncé le Staats-Courant il n'a pas été publié de bulletin sur la maladie du prince d'Orange; mais le Journal de La Haye dit que l'état de S. A. R. continue à être satisfaisant. »

· Les journaux allemands annoncent que l'inventeur de l'homéopathie, M. le docteur Hahnemann, vient de se marier à l'âge de 80 ans. Ses noces ont été célébrées en famille le 18 janvier. Sa nouvelle épouse est une demoiselle Mélanie d'Hervilly, de Paris.

- On écrit de Berlin que dernièrement S. A. R. le prince Albert se promenant avec la princesse son épouse le long du Havel à Potsdam a eu le bonheur de sauver au péril de sa vie, un patineur tombé au travers de la glace.

— On écrit de Tournay, 31 janvier, qu'un sons-lieutenant en non-activité, M. Dulfus, s'est battu deux fois en duel avec des adversaires différens dans la matinée du 25, et qu'il a fini par être atteint d'un coup de feu à la cuisse.

- Par arrêté royal du 35 janvier, la résidence du sieur Hippolyte-Louis Joseph Degive, notaire à Andennes, chef-lieu de canton, arrondissement de Namur, est fixée à Stavelot, et celle du sieur Félix-Victor Brun, notaire à Stavelot, chef-lieu du canton, arrondissement de Verviers, est fixée à Andennes

- On lit dans un journal de Bruxelles :

« Nous avons eu occasion de voir un travail typographique, d'une exécution aussi élégante que difficile, dont il a été fait hommage à S. M.; ce petit chef-d'œuvre, sorti de l'atelier de M. Hublou, comprend une feuille grand in-folio, imprimé en encre d'or; on prétend que ce genre d'impression est susceptible d'être appliqué à un grand nombre d'objets de luxe: »

Le Vaderlander a publié une statistique curieuse et détaillée de la maison de force de Gand. Nous en résumons ici les points principaux :

Fin 1833: 1,176 prisonniers dont 882 hommes et 204 femmes.

Entrés en 1834 : 355 dont 122 hommes et 233

Sortis en 1834 : 298 dont 96 hommes et 202 femmes. Morts en 1834, 42 dont 28 hommes et 14 femmes

Fin 1834: 1,191 prisonniers dont 880 hommes et 311 femmes.

Ce nombre se répartit en 797 belges, 44 hollandais, 28 allemands et 11 français, pour les hommes; 292 belges, 8 hollandaises, 5 allemandes et 6

françaises, pour les femmes. Un seul homme et une seule femme sont condamnés aux travaux à perpétuité.

hommes et 139 femmes appartiennent aux deux Flandres.

272 hommes et 46 femmes savent lire et écrire; t et 45, lire seulement; 547 et 220, ni lire ni

99 hommes et 2 femmes sont condamnés pour meurtre. Dans ce nombre est un parricide.

- Nous empruntons un récit de mœurs assez piquant à l'un des derniers numéros du Bengale-Chronicle, dont il est arrivé dernièrement à Londres une liasse, par le Franckland ;

« On mande de Lahore que le rajah Runjeet? Singh a pris la résolution d'envoyer un ambassadeur à Londres. A cet effet, il a convoqué à son de trompe les principaux jongleurs de la résidence pour essayer leurs talens. Suder Luhu-Singh s'est distingué par son talent à grimacer et gambader, mais Gingow-Singh a été préféré, parce qu'il a la voix plus douce. Le rajah lui a recommandé de revenir avec le recueil des lois britaniques qu'il veut approprier à ses états. Il admire surtout le mécanisme des budgets. »

UNIVERSITÉ DE LIÉGE. - Faculté de droit.

M. Jean Charles Hyacinthe Joseph Moreau, de Herve, subira l'examen de docteur le 5 du courant, à 4 heures.

#### COMMISSION D'EXAMEN.

M. Gustave Louis Ramoux, d'Amay, subira l'examen de candidat le 4 du courant, à 4 heures.

## VILLE DE LIEGE. - Contribution personnelle.

Les bonrgmestre et échevins informent les contribuables de l'Ouest et les deux premières parties du rôle du Nord de la contribution personnelle sont rendus exécutoires et remis au percepteur pour en opérer le reconsement percepteur pour en opérer le recouvrement.

Liège, le 31 janvier 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

## THÉATRE ROYAL DE LIÉGE.

Aujourd'bui lundi 2 février 1835, première représentation du 6° mois d'abonnement, l'Estocq ou l'intrégue et l'amour, opera comique en 3 actes, à grand spectacle, de M. Scribe, musique de M. Asber, suivi par le Gardien, vaudeville en 2 actes, de MM. Scribe et Bayard.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES anglaises, fre qualité, chez PERET, rue Ste. Ursule

ON DEMANDE UNE FILLE DE BOUTIQUE au fait du commerce de tabac et liquide. S'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

CHEVAL de six ans, à VENDRE, à l'éprenve, pour la selle ou le CABRIQLET. S'adresser promenade d'Avroi, nº 554. 599

## BELLE VENTE DE CHÊNES ET DE BOIS BLANCS,

A JEHAY,

Tendi 5 février 1835, à 10 heures précises du matin, M.
le baron VANDESTEEN de Jehay, fera VENDRE aux enchères publiques:

1º Dans. l'allée au dessus des jardins du château de Jehay,
50 à 60 bois blanc d'une grosseur et d'une élévation extraordinaires.

50 à 60 bois blanc d'une grosseur et d'une élévation extraor-dinaires.

2º Dans la coupe des ans 1833 et 1834 du grand bois de Jehay, une forte quantité de chênes, qui conviennent à la ba tise, au charronnage et à autres usages.

3º Et dans le bois dit de la Garenne, quelques gros chênes et autres arbres. On y vendra également les branchages de plusieurs chênes abattus.

La vente aura lieu dans l'ordre ci-dessus.

A un an de crédit.

## VENTE

D'UN

## BEAU MOBILIER DE FERME MEUBLES-MEUBLANS ET AUTRES.

Les 9, 40 et 44 mars 4835, chaque jour à midi précis, les enfans de feu Damien Joseph Maurice TOM3EUR de la Bosquée, feront VENDRE publiquement par le ministère du notaire GAILLARD en leur ferme, sise à Grasavernas, canten

laire GAILLARD en teat
de Landen.

1º 12 bons chevaux de labour.
2º 25 bêtes à cornes.
3º 10 trayes et une quantité de porcs dit nourrains.
4º 2 chariots et tous les ustensiles de labour.
5º Une grande quantité de meubles-meublaus, ustensiles de cuisine et autres objets mobiliers.
4.es affiches donneront une désignation plus amples des objets à wendre.

626

# MAISON DE COMMERCE

VENDREDI 20 FEVRIER 1835, à dix heures du matin, Me PARMENTIER, notaire à Liége, procédera en son étude, place de la Comédie, à l'adjudication publique aux enchères: D'une MAISON de COMMERCE, très-achalandée, et fort avantageasement située, à l'entrée de la rue Féronstrée, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, à Liége, près le Grand-Marché, en face de la rue du Pont, dilions,

## VENTE VOLONTAIRE.

LE LUNDI (6 FEVRIER 1835, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de Me MOXHON, notaire à Liège, en son étude, tue Hors Château, nº 482, à la VENTE aux enchères, des IMMMUBLES suivans:

## Commune de Rocour.

Premier Lot. — UNE MAISON et bâtimens d'exploitation avec jardin et prairie y annexés, contenant oûze verges grandes, située en lieu dit Mosty, joignant du levant à la ruelle d'elle tour du midi à M. Leroy, bourgmestre et à son frète. du couchant aux mêmes, et du nord à François Pâque.

2º Lot. — UNE TERRE de 8 verges grandes, située à la voire de Tongres, joignant du levant à M. Jean Georges Renard, du midi à la veuve Juprelle, du conchant à l'ancien chemin de Tongres, et du nord à la fabrique de Liers.

3º Lot. — UNE TERRE aussi de 8 verges grandes, située au Rouwa de Lantin, tenant d'un côté à M. Nossent, d'un deuxième à Englebert Malaise, d'un troisième aux hospices de Liége, et du quatrième à la veuve Massart.

4º Lot — UNE TERRE de 14 verges grandes, en lieu dit au Doyard, joignant du levant à la veuve Jacques Massart, du midi à Martin Delbrouck, du couchant aux enfans Verdbois, et du nord à J G. Gérard.

5º Lot. — UNE TERRE de trois verges grandes, située au chemin D'elle Pisse, joignant d'un côté à Léonard Delcreyer, d'un deuxième à Jacques Parent, du couchant à Wery Jabon, et du nord à Jean Lesenne.

6º Lot. — UNE TERRE de 8 verges grandes, sise au Thier D'elle Pisse, joignant du levant à la fabrique de la Cathédrale, du midi à M. Orban, du couchant à Aguès Lepollain, et du nord aux enfans Mélard.

Commune de Voroux. Premier Lot. - UNE MAISON et bâtimens d'exploitation

Commune de Voroux.

Commune de Voroux.

7° Lot. — UNE TERRE de 10 verges grandes, sise à la chaussée de Tongres, joignant de deux côtés à M. Auguste Polet, bourgmestre de Liers. d'un troisème à François Demonceau, et du quatrième à Marie Sauveur.

Commune de Liers.

8° Lot. — UNE TERRE de seize verges grandes, sise en lieu dit Commène, joignant du levant au sieur Gromzelle, du midi à Henri Grandj an, du couchant à la veuve Servais Roskam, et du nord à Walthère Petilpan.

9° Lot. — UNE TERRE de deux verges trandes dix petites, sise au même heu, joignant du levant à M Cralle, du midi à Louis Bombaye, du couchant à Martin Delbrouck, et du nord à la veuve Pierre Leclereq.

10° Lot. — UNE TERRE de trois verges grandes, sise en lieu dit Philomé, joignant du levant à Gitles Bombaie, du midi à la veuve Jean Renson Beaujean, du couchant à Guillaume Delruelle, et du nord à Libert Germeau.

Commune de Vottem.

Commune de Vottem.

11º Lot. — UNE TERRE de 4 verges grandes, sise au Pied du Fossé de Philomé, joignant du levant à Jacques Parent, du midi a la Voie de Liege, du couchant à Henri Germeau, et

midi a la Voie de Liège, du couchant à Henri Germeau, et du nord au Fossé.

12º Lot. — UN PRE de 13 verges grandes 2 petites, sis à la ruelle Lohai, joignant de trois côtés à M. Melchior, et du quatrième à ladite ruelle.

13º Lot. — UNE TERRE de 4 verges grandes, située en Martinvaux, joignant du levant à M. Melchior, du midi à la fabrique St Paul à Liège, du couchant à Jean Noëi Wathar, et du nord à Théodore Parent.

14º Lot. — UNE TERRE aussi de 4 verges grandes, située au même lieu que la précédente, joignant du levant à Raskin Hendricé, du midi à Jean Henri Lhoest, et du nord à la veuve Jean Rennotte.

Remotte.

15° Lot — UNE TERRE de 3 verges grandes, sise au chemin des Trois Buissons, joignant du levant à Nicolas Dargent, du midi à un sentier, du couchant aux enfans Guillaume Wather et du nord au chemin des Trois Buissons.

S'adresser audit notaire, pour connaître les titres et conditions.

708

VENTE CONSIDÉRABLE

## BESTIAUX, ATTIRAILS DE LABOUR

## MEUBLES-MEUBLANS,

## A LAVOIR, CANTON DE HÉRON.



LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VFNDREDI, 23, 24, 25, 26 et 27 février 1835, M. Hubert Joseph LICOUR, cultivateur, cessant son exploitation et les enfans FIASSE, propriétaires, feront VENDRE en hausses publiques en la ferme sise audit Lavoir appartenant à M D'Oreppe de Mélotte, tous les BESTIAUX, ATTIRAILS DE LABOUR et objets MOBILIERS garnissant ladite Ferme et consistant en; Trois beaux jeunes entiers, 4 hongres de quatre à six ans propres aux rouliers et bateliers, 15 jumens pleines et autres d'une rare espèce; Un bidet normand, poil gris Rouen, au dessous de trois ans, déjà exercé, neuf beaux poulains de deux ans et sept autres d'un an;

autres d'un an ;

autres d'un an;
Cinq charriots, trois presque neufs, 4 rouleaux, 8 herses, 10 charrues, tombereaux, traineaux, serrats, longues chaines, traits, liens de fer, licols, scelles, etc.;
Un instrument pour nettoyer toute espèce de grains, deux diables volants, cribles, plusieurs grandes échelles, roulette de tas et tous autres attirails de labour;
2 beaux taureaux de trois ans, 16 vaches pleines ou avec veaux aussi de la meilleure qualité. 8 genisses pleines, un jeune taureau d'un an, 4 forts bœufs et 20 genisses et veaux de deux et d'un an;

de deux et d'un an; Un cochon gras du poids de 400 livres, un verrat d'une lon-gueur et beauté extraordinaires, 10 truies, 24 nourrains et 40 petits cochons ;

petits cochons;
Horloges, garderobes, commodes, buffets, tables, chaises, 30 tonneaux presque neufs. 2 tonneaux à beurre, tinnes, grande chaudière en cuivre, chaudrons, marmittes, cuivreries, étaineries, porcelaine, fayence, formes de lits, matelats, traversins, oreillers, paillasses, draps de lits, sacs;
Viandes salées, lards jambons, quantité de mannes de pommes de terre et betteraves, etc.;
Plusieurs mi liers de gerbes d'avoine et fourrage;
Grands baes en pierre y compris deux saloirs,
24 gros arbres convenables pour poutres, etc., longes, volans, halets, sopresses, ronges de toute espèce et autres bois de charbonnage;

Bonnage;
Bons sciés consistant en planches de chêne, quartiers doubles et simples, et généra ement tous autres objets mobiliers, rien réservé ni excepté.

ORDRE DE LA VENTE:

CAPACE DE LA VENUE:

Le 1er jour, on vendra les chevaux et tous attirails de labour

Le 2e | les bêtes à cornes et cochons.

Le 3e et 4e | les meubles meublans.

Et le dernier jour les bois de toute espèce, ainsi que les grands

bass en pierre.

On commencera chaque jour à 11 heures précises du matin.

A long terme de crédit et moyennant bonne carrie.

A LOUER DE SUITE, un QUARTIER indépendant Se Claire no 130. Composé d'une salle, deux places à cou cher, une cursine, une petite pièce à coté, un grenier et une cave. 228

## MONT DE PIETE.

Mardi, 3 février et jours suivans, à 2 heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établis sement (quai de la Batte, nº 1+12), les gages surannés reçus en novembre 1833.

Le mont de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et le abjets d'or et d'argent à raison de 45 de leur valeur au poids, o pour tous les autres effets, à raison de 213 de leur évalent on.

En c'admendant d'incident de la communication de 213 de leur évaleur au poids, o pour tous les autres effets, à raison de 213 de leur évaleur de la communication de la communication

tion. En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que u p. 010 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 8 p. 010 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a 7ucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires urés du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens estixé d'après le tarif suivant:

Pour un gage d'un franc, 2 cent, de port 4 cent, de report

r	un gage	dun	grand	1,4	cent. de	bott . 1	cent. de
	20	2	20	3		2	20
	0	3	10,	4		2	
	20	4	»	6		2	
		5	20	6		4	11 3
	0	6	10	8	0	4	
	10	7	10	8	n	6	
		8	10	10		6	10

Idem 10 francs à 200 francs, 1 pour cent de port, 12 p. of de

port. Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4p.% de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasint d'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. ° lo.

Liége, le 26 janvier 1835. Le directeur, Félix JEHOTTE.

#### COMMERCE.

Bourse de Fienne du 23 janv. - Métalliques, 400 12-

Fonds anglais du 30 janv. — Cons., 92 5<sub>1</sub>8 0<sub>1</sub>0. — be 100, holland. 55 0<sub>1</sub>0, Portug. 92 1<sub>1</sub>4. Esp. cortés 55 0<sub>1</sub>0.

Bourse de Paris, du 30 janv. — Rentes, 5 p. \*|\* 107.60 fin cour., 107.70. Rentes, 3 p. c. 77.45, fin cour., 77.55 Actions de la banque, 0000.00. — Emprunt de la ville de Paris. 0000.00. — Rentes de Naples, 94.50; fin cour., 94.50 — Emprunt Guebhard, 44.010; fin courant, 00.010, 3 p. \*|\* 27.412. fin courant, 90.010, 4 Harti 000.00. — Gree, 000. — Empr. belge, 99.414; fin courant, 99.418 — Empr. romain, 96.016 fin courant, 96.418. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bresil. 85 7<sub>18</sub> — Cortès, 00 0<sub>10</sub> 0000. — Oblig. do Sprésil. 85 7<sub>18</sub> — Cortès, 00 0<sub>10</sub> 0000. — Cethages 12.

Hourse d'Annere du 31 immier

Changes.	a courts jours.	. 1	à deux mors	1 d 3 moit
Amsterdam Londres. Paris. Francfort. Hambourg.	1 118 ° 10 perte 12 03 314 47 318 36 114 35 916 Escomp	AA	11 97 112 1 47 0100 35 5116 A	46 7 <sub>1</sub> 8 36 35 1 <sub>1</sub> 4 Å

Effets publics. Belgique — Delte active, 103 A 0000 ld. did 44 010 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 98 114et 0. — ld. de 12 mill., 010. ld. de 24 mill., 00 010 Moltande. Dette active. 2 112, 00 010 0. ld. différée, 0001 Oblig. synd., 0100. — Rent. remb., 2 112, 88 114 A et 1600 — Espayne. Guebb., 44 114 P 0000. ld. perp. Paris, 5 p. c., 010 ld. perp. Amst., 44 318 et A 010 00, 0100. — Idem dette différée, 15 114 et A.

MARCHANDISES. - Ventes par contrat privé. Environ 500 Balles café Chéribon de 38 à 43 cents, con

sommation de 35 à 20 cents , cons.

100 Balles café Java à 43 3/4 cents , consom.

100 Balles café Sumatra à 29 cents , consom.

\*\*Rourse de Bruxelles , du 31 janv. — Belysque. Dette schië 52 1/2 A Emp 24 mill. , 98 1/4 A. — Hollande. Dette actie. 54 0/10 0. Espagne Gueb., 44 1/2 P. Perpétuelle Anvell. 4 p. °/10 0. Id. Amst. 5 p. °/10, 44 1/4 0 00 0/10. Id. Paril. 3 p. °/10, 27 0/10 N. Cortès à Lond., 40 1/4 A Dette diff. 15 3/8 J

MARCHÉ DE HASSELT, du 30 janvier.

From. l'hect., 45-20 — Seigle, 9 40 — Orge, 8-30 — Sarrasin, 80 — Avoine, 580 — Genièvre, à 10 degr. 39. — Beurre, kilog-14

H. Lignae, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liest

## VENTE PAR ACTIONS DU GRAND PALAIS AVEC JARDIN ET APPARTENANCES,

SITUÉ DANS LA CAPITALE DE VIENNE EN AUTRICHE,

CONTENANT

EO APPARTEMENS DECORES SPLENDIDEMENT, ÉVALUÉ PAR LES AUTORITÉS IMPÉRIALES A FLORINS 704,277 112, DUQUEL ON PEUT TIRER UN LOYER ANNUEL DE 40 MILLE FLORINS.

Cette vente garantie par la maison de banque privilégiée de M. D. ZINNER et Co, à Vienne, contient 26,121 gains d'un million et 54,277 112 florins.

Un rachat de 270,000 florins payable sans aucune déduction et aussitôt après le tirage est garanti

à celui qui obtiendra le Palais. Le prix d'une action est de 20 FRANCS, et sur cinq prises ensemble, on obtient une sixième gratis.

Cette VENTE aura lieu le 21 FÉVRIER 1835 TERME FIXÉ IRRÉVOCABLEMENT.

S'adresser, pour avoir les prospectus et dessin dudit Palais, ainsi que des actions chez HUBERT, confiseur, rue de l'Université, au 2º étage.

- F